

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni, en séance publique, le jeudi dix-sept avril deux mil vingt-cinq à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno RAFFIN, Maire.

Date de convocation : 10 avril 2025.

Etaient présents : Mmes Agnès Poncet, Fabienne Subtil, Marie-Pierre Lahaye, Laurence Poncin et Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Eric Bernadac, Christophe Lefevre, Jérôme Moulon, Franck Jantet, Guy Cuminet, Bernard Emeraud.

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne Subtil

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 est validé à l'unanimité.

Gymnase

Demande de subvention auprès de l'ANS

Le Maire expose que la délibération sollicitant la demande de subvention auprès de l'ANS doit être reprise.
M Le Maire donne lecture des éléments suivants :

- La commune s'est engagée à réaliser le projet.
- Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire à 1.399.105,91 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1.755.774,46 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif transition écologique
- de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du volet Régional
- de la Région
- de GBA dans le cadre du P.E.T.2, sous forme de fonds de concours

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de Financement prévisionnel - COLIGNY réhabilitation et extension du gymnase

DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financieurs	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux d'extension	682 216,62 €	ANS	plan 5000 équipements - Génération 2024 - Equipements Structurants	20% maximum du montant subventionnable	12,19%	200 000,00 €	11,39%
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%)	15,00%	120 012,36 €	6,84%
		Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€ Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	14,21%	233 230,00 €	13,28%
		EPCI	Fonds de concours - PET	L'attribution est directement à négocier avec votre intercommunalité	31,52%	517 191,00 €	29,46%
<i>frais annexes éligibles</i>	117 865,76 €					1 070 433,36 €	60,97%
Travaux transition écologique	716 889,29 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite de 300 000 €	20,00%	168 149,11 €	9,58%
<i>frais annexes éligibles</i>	123 856,28 €					168 149,11 €	9,58%
<i>Frais annexes non éligibles</i>	114 946,51 €						
TOTAL HT	1 755 774,46 €			Sous-total subventions publiques		1 238 582,47 €	70,54%
				Autofinancement		517 191,99 €	29,46%
				TOTAL		1 755 774,46 €	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, dont celle dans le cadre de l'ANS pour un montant de 200 000,00 €;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Demande de subvention au titre du PET2

Le Maire expose que la délibération sollicitant la demande de subvention auprès de GBA doit être reprise.
M Le Maire donne lecture des éléments suivants :

- La commune s'est engagée à réaliser le projet.
- Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire à 1.399.105,91 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1.755.774,46 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif transition écologique
- de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du volet Régional
- de la Région
- de GBA dans le cadre du P.E.T.2, sous forme de fonds de concours

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de Financement prévisionnel - COLIGNY réhabilitation et extension du gymnase

RECETTES

DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Éligibilité	Plafond	Taux subvention / Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux d'extension	682 216,62 €	ANS	Plan 5000 équipements - Génération 2024 - Équipements Structurants	20% maximum du montant subventionnable	12,19%	200 000,00 €	11,39%
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%)	15,00%	120 012,36 €	6,84%
		Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	14,21%	233 230,00 €	13,28%
		EPCI	Fonds de concours - PET	L'attribution est directement à négocier avec votre intercommunalité	31,52%	517 191,00 €	29,46%
<i>frais annexes éligibles</i>	117 865,76 €					1 070 433,36 €	60,97%
Travaux transition écologique	716 889,29 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite de 300 000 €	20,00%	168 149,11 €	9,58%
<i>frais annexes éligibles</i>	123 856,28 €					168 149,11 €	9,58%
<i>Frais annexes non éligibles</i>	114 946,51 €						
TOTAL HT	1 755 774,46 €			Sous-total subventions publiques		1 238 582,47 €	70,54%
				Autofinancement		517 191,99 €	29,46%
				TOTAL		1 755 774,46 €	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus

- AUTORISE la signature de la convention relative au versement du fonds de concours de Grand Bourg Agglomération dans le cadre du P.E.T.2 pour un montant de 517.191,00 €;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Décision modificative n°1

Le Maire expose que la délibération sollicitant la demande de subvention auprès de GBA doit être reprise.

Questions diverses

Demande de cession auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un barnum de 3m x 3 m

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté lors de la commission permanente du 28 mars 2025 un nouveau dispositif qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants, véritable vecteur de lien social et d'animation des territoires ruraux.
Une demande de mise à disposition de la commune, via une convention, un barnum qui sera destiné aux associations locales.

Le conseil municipal ouï cet exposé, et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer la demande de mise à disposition d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Autorise le Maire à signer tout document à venir

La séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire
Bruno RAFFIN

